

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

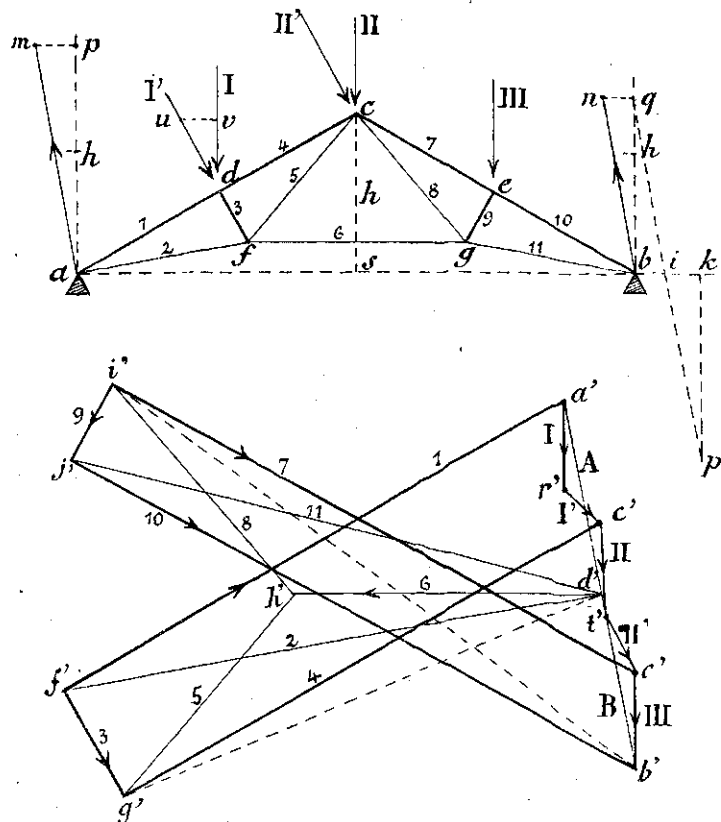
Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS



Dans l'exemple étudié précédemment, nous avons supposé que l'effort du vent s'exerçait sur les deux côtés de la toiture; mais il peut arriver, suivant la direction du vent, que la toiture n'est frappée par celui-ci que sur un seul côté.

Nous supposons donc que le vent n'agit que sur le côté gauche, par exemple, et que sa direction est normale au plan de la toiture. Le comble considéré est, d'ailleurs, le même que celui étudié précédemment, il présente la même surface et est soumis aux mêmes charges permanentes et aux mêmes surcharges de neige.

Comme les efforts obliques, dus au vent, ne s'exercent plus symétriquement sur les deux côtés, les réactions aux appuis ne sont plus verticales. Il pourrait arriver, en effet, que, sous la pression du vent, la ferme vienne à se déplacer en glissant horizontalement sur ses appuis. En définitive, il y a lieu de considérer en ces points un effort vertical et un effort horizontal qui donnent comme résultante une réaction oblique aux appuis.



On sait, d'ailleurs, qu'un corps pressé contre un plan d'appui par une force oblique à ce plan peut rester en équilibre pourvu que l'obliquité ne soit pas trop grande. Cette condition est remplie lorsque l'angle que fait la force oblique avec la normale au plan, ou la verticale dans le cas qui nous occupe, ne dépasse pas l'angle de frottement. Ce dernier angle, comme on le sait, est celui pour lequel la composante horizontale de la force oblique est justement égale à la force de frottement.

Dans le cas où la composante horizontale des efforts s'exerçant sur le comble est plus grande que la résistance de frottement l'équilibre ne peut exister sous l'effet seulement du poids de la ferme et l'on doit fixer celle-ci soit par un ancrage, soit par une butée, capables d'équilibrer les efforts horizontaux.

Or, ces efforts ne peuvent provenir que des composantes horizontales des forces obliques I' et II' dues à l'action du vent, et celles-ci doivent être équilibrées pour les composantes horizontales elles-mêmes des réactions aux appuis.

Ces considérations nous permettront de déterminer les grandeurs et les directions de ces réactions obliques. Il suffit, en effet, d'évaluer les grandeurs des composantes horizontales et verticales.

Les composantes verticales des réactions se composent des efforts dus à la surcharge permanente et à celle de la neige d'une part et de l'action du vent suivant la direction verticale d'autre part.

D'après les données admises précédemment¹, la somme des premiers efforts est :

$$3.830 + 1.915 = 5.745 \text{ kilos.}$$

De sorte que l'on a :

$$I = II = III = \frac{5.745}{4} = 1.436 \text{ soit } 1.440 \text{ kilos.}$$

comme charge concentrée de ce chef en chacun des nœuds c, d, e.

Les réactions verticales en chaque point d'appui afférentes à ces charges sont donc égales à :

$$V = \frac{I + II + III}{2} = \frac{3}{2} 1.440 = 2.160 \text{ kilos.}$$

Les composantes verticales dues à l'action du vent ne sont plus égales sur les deux points d'appui; car il est évident que les efforts, de ce fait, se transmettent dans une plus grande mesure sur le côté frappé par le vent que sur l'autre côté.

Nous voyons, en effet, que le point d'appui a supportera la moitié de la composante verticale de II' et les $\frac{3}{4}$ de celle de I',

puisque le point d où se concentre ce dernier effort est quatre fois plus rapproché de a que de b. Ce second point d'appui ne supportera donc que le quart de v et la moitié de v' en désignant par v et v' les composantes verticales de I' et II'.

Si nous supposons, comme dans le cas précédent, une pression de 66 kilos par mètre carré de couverture, la pression totale se réduira à $\frac{5.055}{2} = 2.527$ kilos, de sorte que l'on aura :

$$V = \frac{2.527}{2} = 1.263 \text{ soit } 1.270 \text{ kilos}$$

et :

$$II' = \frac{V}{2} = \frac{2.527}{4} = 632 \text{ soit } 635 \text{ kilos.}$$

On en déduira : pour les composantes verticales, en remarquant que celles-ci sont dans le même rapport que I et I', c'est-à-dire que $v' = \frac{v}{2}$:

$$\frac{3}{4} v + \frac{1}{2} v' = \frac{3}{4} v + \frac{1}{4} v = v$$

en ce qui concerne la réaction en a, et :

$$\frac{1}{4} v + \frac{1}{2} v' = \frac{1}{4} v + \frac{1}{4} v = \frac{v}{2}$$

pour la composante verticale de la réaction en b.

¹ Voir la Construction Lyonnaise du 16 novembre 1910.

Nous pouvons maintenant déterminer les efforts développés dans chaque pièce ; en construisant l'épure reproduite dans la présente étude et qui a été tracée en adoptant des échelles de 5 millimètres par mètre de longueur et de 8 millimètres par tonne de force agissante.

Nous porterons donc sur I' la longueur I'd représentant, à l'échelle donnée, la pression de 1.270 kilos et nous la décomposerons suivant la composante horizontale uv et la verticale vd. Ces longueurs mesurées à l'échelle donnent respectivement :

$$vd = 1.060 \text{ kilos et } uv = 560 \text{ kilos.}$$

La décomposition de la force II' qui n'est pas représentée sur l'épure nous donnerait des résultats moitié moindres, soit :

$$v'd' = 530 \text{ kilos et } u'v' = 280 \text{ kilos.}$$

On aura donc pour les valeurs respectives des composantes verticales, dues au vent, aux points d'appui a et b :

$$v = 1.060 \text{ kilos et } \frac{v}{2} = 530 \text{ kilos.}$$

Enfin, les composantes verticales totales des réactions A et B seront, pour le point a :

$$v + V = 1.060 + 2.160 = 3.220 \text{ kilos.}$$

et pour le point b' :

$$\frac{v}{2} + V = 530 + 2.160 = 2.690 \text{ kilos.}$$

Les composantes à l'échelle de 8 millimètres par tonne seront représentées par les verticales :

$$ah + ph = ap'$$

et :

$$bh + qh = bq.$$

Nous n'avons plus maintenant qu'à déterminer les composantes horizontales ; il est évident que leur somme se répartit en deux fractions proportionnelles aux composantes verticales en chaque point ; or nous connaissons cette somme :

$$S = uv + u'v' = 560 + 280 = 840 \text{ kilos.}$$

Portons à la droite du point b en bk la longueur représentative de cet effort horizontal ; traçons la verticale pk égale à pa et joignons pq. Cette droite coupe bk au point i et partage cette longueur suivant les tronçons bi et ik proportionnels aux verticales qb et pk. On a donc :

$$bi = nq \text{ et } ik = mp.$$

Connaissant les deux composantes horizontale et verticale de chacune des réactions A et B, nous tracerons immédiatement ces forces obliques am et bn.

Pour déterminer les efforts développés dans chacune des pièces de la ferme, nous porterons à la suite l'une de l'autre sur la droite a'b' parallèle aux directions ainsi déterminées les intensités des réactions.

La réaction a'd' se décompose suivant les efforts (1) et (2) en menant respectivement par a' et d' les parallèles a'f' et d'j' aux côtés 1 et 2 de la ferme.

Au point d agissent les forces connues (1), la surcharge I et l'effort du vent I'. La résultante de ces trois forces doit être décomposée suivant les directions 3 et 4. Au point a' nous traçons av' égal et parallèle à I et portons à la suite, en grandeur et direction, la pression I'. La résultante de ce contour est f'c' qui donne les deux composantes (4) et (3).

En f les efforts connus (2) et (3) donnent lieu à la résultante d'g' qui permet de déterminer (5) et (6) par le triangle g'h'd'.

Les forces connues agissant en c forment le contour polygonal h'g'c'e'e', obtenu en portant à partir de c' la surcharge II et l'effort du vent II'. Leur résultante e'h' se décompose suivant les lignes e'i' et i'h' correspondant aux efforts (7) et (8),

Nous déterminerons de même les efforts (9) et (10) et enfin la force (11). Les forces 10 et 11 ainsi tracées doivent donner comme

résultante la réaction de l'appui b, c'est-à-dire que d'b' doit être égal à ba.

Pour évaluer les efforts intérieurs développés dans chaque élément de la ferme, nous n'aurons plus qu'à relever les longueurs des différentes droites de l'épure et à les diviser par 8, échelle du tracé. Nous aurons ainsi pour les pièces de gauche :

$$(1) = \frac{80}{8} = 10^00 = 10.000 \text{ kilos.}$$

$$(2) = \frac{73}{8} = 9^12 = 9.120 \text{ kilos.}$$

$$(3) = \frac{18,5}{8} = 2^31 = 2.310 \text{ kilos.}$$

$$(4) = \frac{74}{8} = 9^25 = 9.250 \text{ kilos.}$$

$$(5) = \frac{37}{8} = 4^62 = 4.620 \text{ kilos.}$$

$$(6) = \frac{35}{8} = 4^36 = 4.360 \text{ kilos.}$$

Et pour les pièces de droite :

$$(7) = \frac{81,5}{8} = 10^19 = 10.190 \text{ kilos.}$$

$$(8) = \frac{40}{8} = 5^00 = 5.000 \text{ kilos.}$$

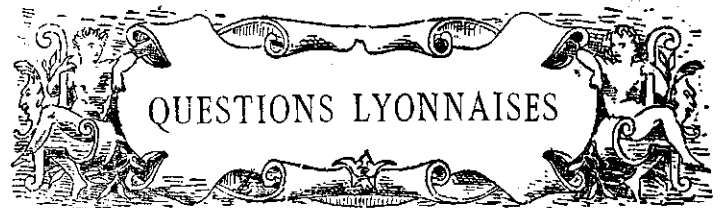
$$(9) = \frac{11}{8} = 1^37 = 1.370 \text{ kilos.}$$

$$(10) = \frac{87}{8} = 10^87 = 10.870 \text{ kilos.}$$

$$(11) = \frac{75,5}{8} = 9^44 = 9.440 \text{ kilos.}$$

Ces efforts sont pour la plupart inférieurs à ceux développés dans les pièces de la ferme soumise aux efforts du vent agissant sur les deux rampants de la toiture, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en comparant les résultats obtenus dans les deux cas.

DYNAMIS.



A PROPOS DU CANAL DE LYON A LA MER

Depuis fort longtemps on parle de *Lyon port de mer* et l'on sait que de nombreux projets ont été mis en avant en vue de la réalisation de cette œuvre grandiose, qui serait si profitable à l'ensemble du pays, et à notre ville en particulier.

Mais les années passent sans amener autre chose que le rappel périodique de l'idée, de sorte que si une poussée énergique de l'opinion publique ne provoque pas avant peu un commencement d'exécution, les os de nos arrière petits-neveux auront sans doute blanchi dans les alluvions du Rhône avant que les Pouvoirs publics se décident à agir.

On parle, en tout cas, avec une certaine insistance, de la création de *Paris port de mer*, travail gigantesque qui coûterait au moins 500 millions sans apporter d'amélioration sensible à la situation économique de la France. Seuls, les commerçants parisiens retireraient en partie profit de l'arrivée à tarif réduit de quelques marchandises, mais le canal latéral

à la Seine n'occasionnerait aucun avantage tangible à la nation, puisqu'il n'attirerait pas le transit à travers notre territoire des produits étrangers, lesquels auront toujours meilleur compte à accéder à l'océan à Hambourg, Anvers ou Dunkerque, et que les industries de province n'ont presque rien à expédier, ni à recevoir, des ports de Rouen et du Havre.

Il n'en serait pas de même du canal de Genève à Lyon et à la mer, car, d'une part, cette voie fluviale faciliterait l'accès direct de Marseille à toutes les expéditions du Nord et de l'Europe centrale à destination de la Méditerranée, et *vice versa*, et, d'autre part, nos manufactures nationales recevraient généralement à plus bas prix que par la Seine et Paris les matières premières de consommation venant de l'Orient et même de l'Amérique du Sud.

Comme, de plus, le programme concernant le bassin de notre fleuve coûterait moins cher d'exécution que tout ce que l'on serait conduit à faire entre Paris et Rouen, il ne faut pas hésiter, au point de vue de l'intérêt général, à adopter de préférence la solution faisant de notre cité un port de grande importance, se reliant par Genève, les lacs et les futurs canaux suisses, à la grande artère navigable du Rhin.

Nos représentants au Parlement devraient donc faire entendre leur voix autorisée en faveur du projet *Lyon port de mer* et insister vivement pour que les études, achevées depuis peu, ne dorment pas éternellement dans les cartons administratifs.

D'ailleurs, ils seront forts de l'appui de nos concitoyens, la question ayant été envisagée avec une grande envergure par notre Chambre de commerce et ses distingués collaborateurs, et des capitalistes sérieux étant prêts à constituer une Société puissante d'exploitation, pour peu que l'État facilite leur action dans la mesure des possibilités et de ses moyens.

Nous espérons, de toute façon, que l'année 1911 ne s'achèvera pas sans amener, tout au moins dans notre esprit, la certitude d'une prochaine décision nettement favorable au principe même de l'entreprise lyonnaise.

SINED.

LES NOUVEAUX QUARTIERS DE LYON

— SUITE —

Si l'on examine maintenant les grandes lignes du plan de transformation de tous ces quartiers de l'Est, on voit que ce qui s'impose d'abord, c'est une large artère Nord-Sud allant du Grand-Camp au Rhône en face d'Oullins, en réunissant les centres vitaux de la place de la Cité, des Maisons-Neuves et de Monplaisir. Partant du boulevard de l'Hippodrome, suivant le cours de la République, elle continuerait vers le Sud, pour atteindre le chemin de la Grange-Rouge, jusqu'au niveau de l'avenue Berthelot prolongée: de là, elle obliquerait au Sud-Ouest par le Moulin-à-Vent et Gerland pour arriver à l'avenue de Saxe prolongée. Ce boulevard circulaire, qui deviendrait le « Ring » de Lyon agrandi, devrait être une voie maîtresse de 40 à 50 mètres de largeur moyenne, à laquelle une série de profils en travers successifs et différents donnerait de la variété. A ce point de vue, le « Ring » de Cologne pourrait servir de modèle; cette voie magnifique, établie à la place d'une ancienne enceinte et s'étendant en demi-cercle du Rhin au Rhin, offre des aspects extrêmement variés: c'est d'abord le large Ubier Ring auquel succède le Sachsen Ring, ombreux comme un parc; puis le Hohenzollern Ring, suivi du beau K. Wilhelm Ring;

et enfin le vaste Deutscher Ring avec ses squares et ses fontaines, le tout parsemé de places et orné des monuments les plus divers. Notre « Ring » lyonnais devrait aussi avoir ses places, dont les principales seraient naturellement aux Maisons-Neuves, centre de l'agglomération Est, et aux croisements avec l'avenue Berthelot et l'avenue de Saxe.

Plus à l'Est, il faudrait prévoir une seconde artère paral-

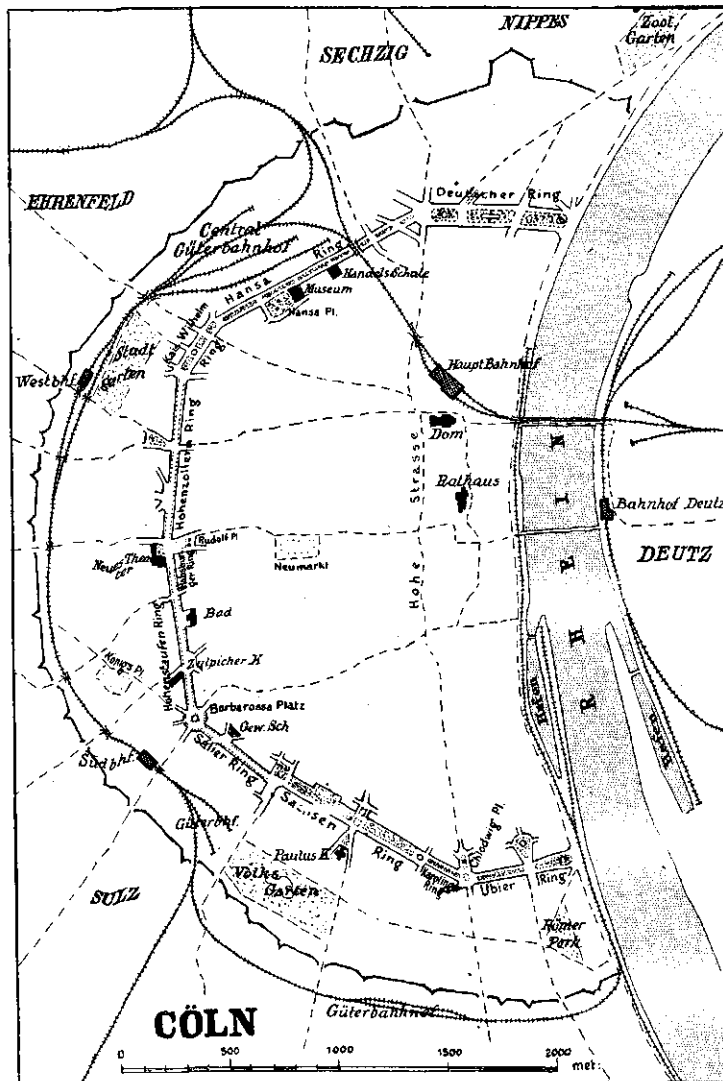


FIG. 1. — Plan du « Ring » de Cologne avec indication des directions principales de la ville.

lèle à la précédente: elle partirait de la Croix-Luizet, traverserait les terrains de Bonneterre et de Montchat pour suivre le cours Eugénie et aboutir, sur la route de Grenoble, à un carrefour de voies allant rayonner sur l'avenue Berthelot, Parilly et l'Asile de Bron.

D'autres avenues raccorderaient ces deux boulevards entre eux et les réuniraient aux voies existantes: le boulevard de l'Hippodrome serait prolongé jusqu'au canal de Jonage; la rue du Quatre-Août (chemin Saint-Antoine) élargie et rectifiée conduirait directement de la Cité à l'usine de Cusset. Une autre voie directe réunirait le cours Gambetta aux Maisons-Neuves, remplaçant la sinueuse et incommode rue du Dauphiné. Le chemin de Villon, élargi et prolongé, irait de Sans-Souci au Moulin-à-Vent, et le cours Henri deviendrait une grande voie conduisant obliquement de Monplaisir à la route de Genas, transformée elle-même en large avenue jusqu'aux fortifications.

Enfin dans le quartier de Gerland, il faudrait continuer le quai de la Vitriolerie pour gagner Saint-Fons par une large voie destinée par la suite à gagner Feyzin et Chasse en doublant la route de Vienne actuelle. Enfin quelques transversales uniraient les nouveaux abattoirs et la Vitriolerie à la route de Vienne.

On obtiendrait ainsi un réseau de grandes artères découpant, à intervalles sensiblement réguliers, tout l'espace compris entre le chemin de fer de Genève et l'enceinte fortifiée. Mais dans une surface aussi considérable, appelée par la suite à contenir plus d'un million d'habitants, il est également nécessaire de prévoir des parcs. Si les Brotteaux sont favorisés par le voisinage de notre beau parc de la Tête-d'Or, les quartiers de l'Est et du Sud n'ont aucune promenade, lieu de repos en même temps que centre d'aération pour les quartiers environnants.

Un emplacement tout indiqué dans les quartiers Sud serait le fort actuel de la Vitriolerie (A)¹. Un parc y serait intéressant par suite de sa position en bordure du Rhône et de sa proximité des quartiers de l'Université et de Perrache ; à l'Est, les hauteurs de Montchat (C) pourraient en former un second assez vallonné et pittoresque. Entre ces deux emplacements, un troisième parc (B) se placerait dans la plaine de Monplaisir vers l'intersection de l'avenue Berthelot et du grand boulevard circulaire. Enfin, plus près du centre, l'ancien fort de Villeurbanne (D) et ses terrains de manœuvres conviendraient à une petite promenade limitée par le chemin de fer de Genève et la ligne de l'Est de Lyon. Tous ces emplacements distants de 2 à 3 kilomètres seraient d'accès facile et donneraient de l'aération à ces quartiers de l'Est qui, ne l'oublions pas, ne bénéficient point, comme le centre de la ville, du courant d'air pur amené par nos deux fleuves.

Pour remplacer les casernements et terrains militaires de la Vitriolerie et du fort de Villeurbanne, il y aurait lieu d'établir à Monplaisir-la-Plaine un important quartier militaire qui serait complété par un champ de manœuvre à créer à Parilly, entre le mur d'enceinte et Vénissieux. La subvention donnée dernièrement par la Ville à l'Etat, lors de la création du régiment d'artillerie de Lyon, y serait utilement employée.

*
**

Nous venons d'examiner rapidement comment on pourrait concevoir la transformation des faubourgs de la rive gauche du Rhône, de beaucoup les plus importants. Il reste à voir aussi ce qu'il y aurait à faire dans les banlieues Nord et Ouest.

Notre populeux faubourg de la Croix-Rousse a été déjà relativement bien partagé par l'établissement du vaste boulevard de la Croix-Rousse, établi sur un plan dont auraient bien dû s'inspirer nos Administrations contemporaines. Avec le cours des Chartreux qui le précède, il présente toute une série d'aspects variés, dus non seulement aux accidents de terrain dont on a su tirer un très heureux parti, mais bien aussi aux nombreux squares, places ou monuments qui s'y succèdent. Nous pouvons tous comparer le beau coup d'œil qu'offre cette large voie, de l'Ecole normale à la place de la

Croix-Rousse, avec l'aspect monotone et étrié du cours Lafayette ou même de l'avenue de Saxe.

Malheureusement le boulevard de la Croix-Rousse se termine brusquement à la place Bellevue, et il faut lui assurer un prolongement. Ce serait d'abord la continuation de cette place jusqu'au Rhône à l'emplacement du bastion Saint-Laurent par une série de jardins en terrasses superposées (K) ; cette descente avec la vue dégagée sur les Brotteaux et le haut Rhône serait superbe. Plus intéressante encore serait l'établissement d'une route en corniche, quittant le boulevard à la rue de la Crèche, contournant l'éperon des Gloriettes, descendant ensuite dans le vallon de la Boucle pour remonter au clos Bissardon et gagner la montée des Soldats à Saint-Clair après avoir passé au pied des glacis de Montessuy. L'exemple de l'avenue Valioud nous donne une idée de ce que pourrait être cette corniche d'où la vue, ayant le Parc au premier plan, suivrait l'enfilade des ponts du Rhône et remonterait le long des balmes du haut Rhône jusqu'aux monts du Bugéy et aux Alpes. Ce serait ainsi la mise en valeur des balmes si peu accessibles de la Boucle et de Saint-Clair, par la création d'une voie de liaison commode et rapide avec le centre de la ville.

Sur le versant de la Saône, cette route aurait son pendant naturel, qui partirait du haut du chemin des S pour dominer le vallon de la Belle-Aliemande, longer les cimetières de la Croix-Rousse et descendre au pont de l'Île-Barbe après avoir contourné la plaine de la Rochette et de la Caille.

Entre ces deux voies que réunirait la rue Hénon, la grande route de Caluire devrait gagner directement la rue de l'Enfance et par celle-ci élargie aboutir au boulevard, diminuant ainsi l'encombrement de l'incommode grande rue de la Croix-Rousse.

Enfin, l'aménagement de ces quartiers serait complété par la réunion du jardin des Chartreux au quai de Saône en transformant en Jardin alpin les terrains communaux et la balme rocheuse situés en face le nouveau pont de l'Homme de la Roche. Ainsi qu'on le faisait remarquer dernièrement dans cette revue, nous pourrions être ainsi dotés, à peu de frais d'une promenade analogue au pittoresque Jardin des Dauphins, créé dernièrement à Grenoble par les soins du Syndicat d'Initiative.

*
**

Sur la rive droite de la Saône, il faut se préoccuper d'assurer des voies d'accès sur les sommets encore mal desservis. La seule route d'accès commode à Saint-Just est le chemin de Choulans, encore est-il trop étroit pour la circulation actuelle de tramways et d'automobiles : il faudrait l'élargir. Quant aux voies qui conduisent à Fourvière, elles sont extrêmement étroites et avec des pentes excessives. L'accès à Saint-Just devrait d'abord être complété par une route partant de Vaise en suivant la rue du Tunnel et évitant les parties trop raides de la route actuelle par un détour au-dessus de Gorge-de-Loup, après lequel elle rejoindrait la route de la Demi-Lune à Saint-Just.

De Saint-Jean, d'autre part, une voie monterait derrière le Petit Collège, recoupant le Chemin Neuf et la montée Saint-Barthélemy, et gagnerait les nouvelles Archives aujourd'hui presque inaccessibles où elle bifurquerait : par le vallon du

¹ Les lettres entre parenthèses correspondent à celles portées sur plan fig. 2.

Calvaire, une branche aboutirait à la rue du Juge-de-Paix qui, rectifiée et élargie, donnerait accès facile à Fourvière d'une part, à Loyasse et Saint-Just, de l'autre ; la seconde branche, continuant à mi-côte et suivant la direction du chemin de

sinueuses de la Favorite ou des Macchabées. Enfin, au Sud, la belle avenue Valioud se prolongerait jusqu'à la grande rue d'Oullins qu'elle rejoindrait au chemin de Chassagne.

Dans cette partie de Lyon, l'emplacement des futures pro-

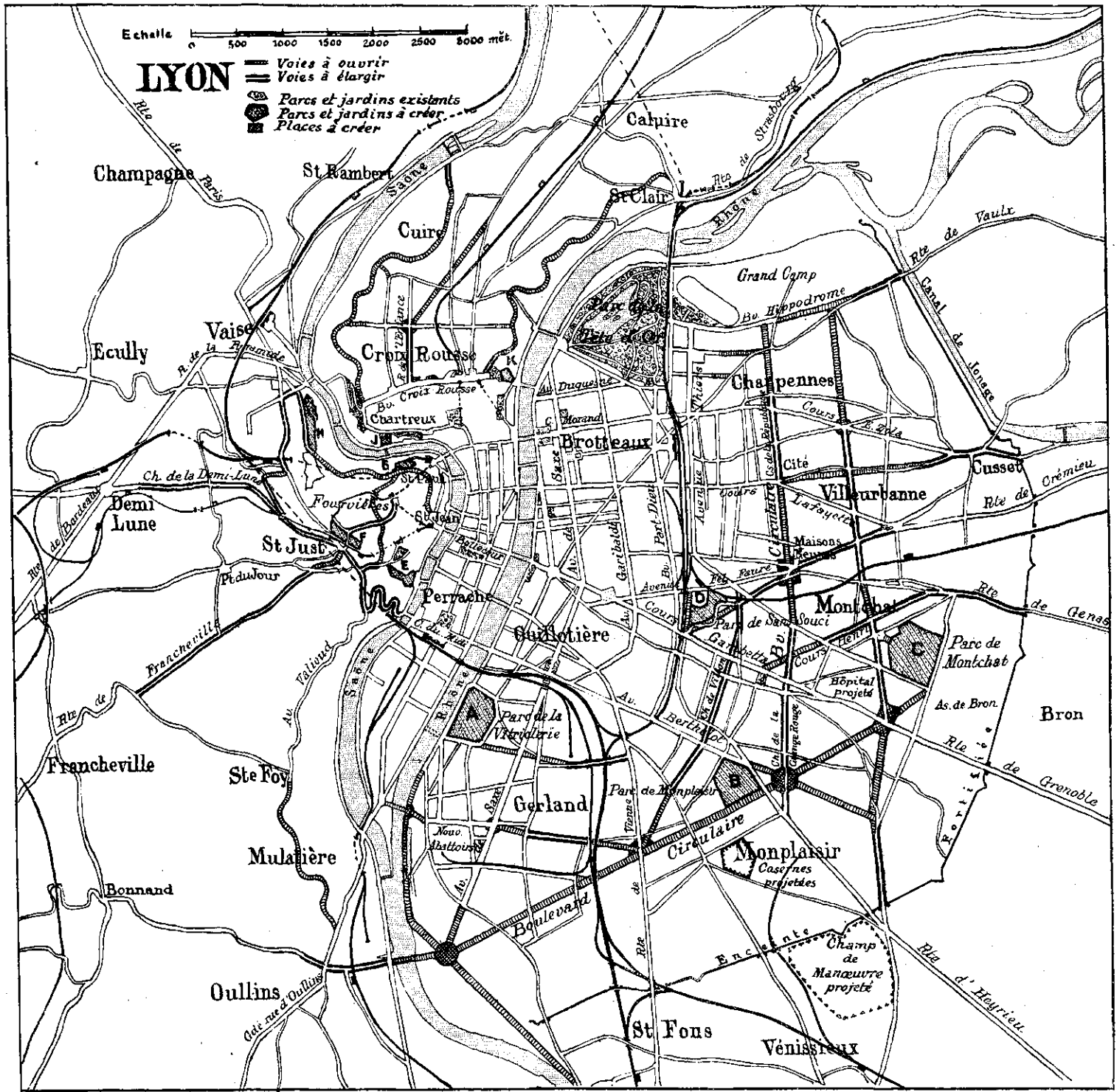


FIG. 2. — PLAN DE LYON ET DE SA BANLIEUE AVEC LES PRINCIPALES ARTÈRES ACTUELLES ET CELLES A CRÉER.

Montauban, rejoindrait Vaise par la rue de la Carrière. Ce système de voies d'accès serait complété par une route à flanc de coteau, joignant Saint-Just à Fourvière, en passant au-dessus des Minimes et se raccordant aux autres voies à la rue du Juge-de-Paix.

Pour assurer les communications avec la banlieue, il faudrait élargir la route de Saint-Just à la Demi-Lune et celle de Saint-Just à Francheville, cette dernière devant aboutir directement à la place de Trion sans passer par les pentes

menades est indiqué par les fortifications actuelles appelées à disparaître et dont les terrains, trop accidentés pour être bâtis, pourraient former des jardins extrêmement pittoresques et variés : ce serait au Nord, l'éperon (H) du fort de Vaise d'où la vue embrasse toute la vallée de la Saône et le massif du Mont-d'Or ; plus au Sud, les glacis (F) du fort de Loyasse au-dessus de Saint-Just et le fort Saint-Irénée (E) avec sa balme descendant sur le pont d'Ainay, et se raccordant avec les jardins de l'ancien Grand Séminaire. De ces derniers points

formant un belvédère incomparable on aurait une vue magnifique, analogue à celle de Fourvière, mais plus dégagée vers le Sud.

Il y aurait enfin à nous donner un autre jardin très pittoresque aussi, qui existe déjà en entier ; un peu de bonne volonté de la part du service intéressé suffirait pour permettre dès à présent au public l'accès de l'enclos en terrasse des nouvelles Archives (G) qui, sur la rive opposée, serait l'heureux pendant du Jardin des Chartreux. Peut-être faudrait-il y faire quelques aménagements insignifiants, mais il faut espérer que notre Administration municipale fera le nécessaire pour qu'à bref délai nos concitoyens puissent en profiter.

(A suivre)

Antoine PALLIÈRE,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

LES PALISSADES DE LA PLACE DES TERREAUX

Jours courts, neige, pluie : cela constitue des empêchements à la construction. Nous sommes, par suite, en morte-saison. Si les bâtiments sont couverts, l'intérieur se finit ; ailleurs, on prépare, on met en marche. Là, il y aura pas mal d'interruptions — ce qui se passe au pont de la Feuillée permet de le dire — ; mais le travail reprend, aussitôt que le temps le permet, c'est autant de fait. En tout cas, les palissades sont posées, peinturlurées, couvertes d'affiches, en un mot le chantier est ouvert. Pendant combien de temps le sera-t-il ? Peu importe. La palissade indique un travail en voie d'exécution, n'est-ce pas suffisant ? Devant l'hôtel de ville, sur la place des Terreaux, depuis longtemps, à cause des statues qui s'émiettent, on voit des palissades ; au beau milieu de la même place il vient de s'en élever ; demain il y en aura devant le Grand-Théâtre pour la pose des Muses du frontispice, celles du pont de la Feuillée restent à demeure.

Lors de la construction du Métro, Paris n'en avait pas davantage. Serait-ce un bouleversement, cause de gêne pour la circulation ? La prétention est moindre ; on s'installe de façon à ne pas être gêné ; on ne s'occupe pas d'autre chose.

Les cabinets souterrains ont été établis en une extrémité de la place de la Martinière, ils seront au centre de la place des Terreaux ! Masqués au pied de la Bourse, ils seront en évidence sur l'une des plus belles places de la ville, peut-être pour donner un peu de recul à la fontaine Bartholdi. Loin de chercher à augmenter les espaces libres, on les diminue, sans souci de l'esthétique.

Les poteaux et les fils électriques nuisent à la perspective des rues, des transformateurs se posent au point voulu par les exigences du service ; le côté utilitaire est seul envisagé. Certaines colonnes, déplacées de quelques mètres, n'auraient pas intercepté la vue et, tout aussi bien, auraient rempli leurs rôles. De même il eût été préférable de choisir un autre emplacement pour les cabinets. — On ne peut pas tout avoir : le beau et l'utile. Grincheux, vous qui demandez que les choses ne se passent pas comme l'Administration l'a fixé. La fontaine Bartholdi mise à la place du monument Burdeau aurait produit plus d'effet, mais elle n'eût pas orné la place de l'Hôtel-de-Ville. Maintenant qu'elle est là, il ne faut pas y toucher, ne serait-ce que pour y installer dans ses fondations des cabinets où l'eau doit abonder. Ce serait trop simple. On aurait là à sa disposition, à portée du travail, l'eau et l'égout. — Belle affaire. Plus est compliquée une solution, plus elle a d'élégance.

Décidément on n'a pas de chance à Lyon ; l'esthétique est sacrifiée dans la plupart des installations récentes. Des arrangements meilleurs ont lieu dans des villes moins importantes, où l'embellissement s'obtient, risque à faire des dépenses

supplémentaires. Voilà ce que nous ne savons pas faire. En réalité, trop de palissades, et travaux pas souvent réussis. C'est le règne des palissades.

A. TUOTIOP.

CONSTRUCTION D'ABATTOIRS PUBLICS aux frais communs des communes, des départements et de l'Etat

Dès 1904 la Chambre votait une loi, approuvée dans son texte par les Congrès vétérinaires, et relative aux abattoirs ; comme complément de cette loi et conformément au vœu de tous les hygiénistes, il est de toute nécessité de supprimer dans le plus bref délai les tueries particulières, « ce réceptacle de tous les animaux que leur propriétaire craint de voir saisir à l'abattoir surveillé », selon la juste observation de Nocard, dans son rapport de 1893.

Mais pour que cet abattoir public surveillé, qui supprimera les tueries particulières, puisse être édifié sans trop de difficulté et peine pour les communes, il faut l'aide du département et de l'Etat. Ainsi serait assurée au plus tôt, comme le reconnaissait M. Noulens, en son rapport du 4 juillet 1903 sur la loi relative aux abattoirs, « la saine alimentation des habitants des campagnes ».

C'est en vue d'arriver à ce résultat que M. Edouard Vaillant, député, et plusieurs de ses collègues ont déposé récemment la proposition de loi suivante, qui a été renvoyée à la Commission de l'hygiène publique :

« Article unique. — Dans les communes dépourvues d'un abattoir communal ou intercommunal, il devra en être établi un, dans le délai de cinq ans, à partir de la promulgation de la présente loi.

« Les communes ou syndicats de communes pourront en entreprendre directement l'établissement et l'édification.

« Suivant que cet abattoir public aura été établi dans le délai de trois ou de cinq ans, à partir de la promulgation de la loi, l'Etat contribuera pour un cinquième ou un dixième aux dépenses de construction et d'aménagement, dont le maximum, servant de base à cette contribution de l'Etat, aura été préalablement fixé.

« La part contributive du département sera, dans l'un et l'autre cas, la moitié de celle de l'Etat.

« Les communes et syndicats de communes ne pourront prétendre à ces contributions que si le projet d'établissement, construction, aménagement et organisation est conforme au projet et aux indications du Comité consultatif d'hygiène publique de France compris dans le règlement d'administration publique qui devra suivre immédiatement la promulgation de la loi. »

JURISPRUDENCE

(Cour d'appel d'Aix (1^{re} Ch.), 17 février 1910.

Présidence de M. GIRAUD

ARCHITECTE. — RESPONSABILITÉ. — CALORIFÈRE, — ART. 2270
C. CIV. — NON APPLICABLE.

Aux termes de l'art. 2270 du C. civil, l'architecte et l'entrepreneur sont responsables pendant dix ans des vices de construction de l'immeuble qu'ils ont construit. Mais cette responsabilité est de droit étroit, et ne peut s'appliquer qu'aux gros ouvrages, c'est-à-dire aux parties de l'immeuble constituant la structure de l'édifice. Il n'en est pas ainsi pour les travaux d'installation d'un calorifère.

Le tribunal civil de Nice, en son audience du 24 mars 1909, avait rendu le jugement suivant :

Le Tribunal :

Attendu, en droit, que l'architecte et l'entrepreneur sont tenus pendant dix ans des vices de construction des ouvrages qu'ils ont construits;

Attendu que cette responsabilité, dérogeant aux règlements, est exceptionnelle et doit être rigoureusement restreinte aux gros ouvrages prévus par la loi;

Attendu qu'un calorifère ne constitue pas un gros ouvrage, quelle que soit l'importance de son installation, alors surtout que le devis, le forfait et le règlement du mémoire stipulent que la fouille, le briquetage des chaudières et batteries, le percement des trous et des bouches d'air ne sont pas compris au forfait et ne concernent pas l'entrepreneur;

Attendu qu'on ne saurait, dans ces conditions, soumettre l'entrepreneur à la responsabilité décennale;

Attendu, au surplus, qu'un calorifère ne saurait être considéré comme un gros ouvrage, à raison de ce qu'il est de sa nature et de son essence de se détériorer à l'usage, malgré sa bonne construction; que sa vérification après un fonctionnement de dix ans ne saurait être faite utilement et ne pourrait révéler ses vices originaux;

Attendu, dans ces conditions, que la responsabilité de l'entrepreneur a cessé du moment où l'ouvrage par lui exécuté a été vérifié et accepté par l'architecte du propriétaire;

Par ces motifs, rejette.

Sur l'appel interjeté par Mme Méry de la Canorgue, la Cour a rendu l'arrêt ci-dessous :

La Cour;

Attendu que c'est à bon droit qu'il a été jugé que l'installation d'un calorifère n'entre pas dans la catégorie des gros ouvrages au sujet desquels l'article 2270 du C. civ. impose aux architectes et entrepreneurs une garantie de dix années, qu'on ne doit, en effet, entendre par gros ouvrages que ceux qui constituent la structure même de l'édifice ou ses parties maîtresses; que tels ne sont évidemment pas les caractères d'un calorifère qui n'est, en général, qu'un simple accessoire, indépendant de l'édifice proprement dit; qu'il suit de là que, pour des travaux de cette nature, l'entrepreneur est dégagé par la vérification et la réception des travaux par le propriétaire;

Attendu, en fait, qu'à la réception, les travaux opérés par Lemesle pour l'installation d'un calorifère dans la villa de la dame Méry de la Canorgue ont été vérifiés et acceptés par Voge, mandataire à cet effet de l'appelant, le 31 décembre 1904; qu'elle est donc irrecevable dans son action; que, du reste, depuis cette date, le calorifère a fonctionné de façon normale, sans qu'en tout cas son fonctionnement ait donné lieu à aucune réclamation fondée de la dame Méry de la Canorgue; qu'il n'y a donc lieu, en l'état, d'ordonner une expertise qui, dans les conditions où il pourrait y être actuellement procédé, serait aussi inutile que frustratoire;

Par ces motifs, confirme.

LES TRAMWAYS ET FUNICULAIRES DE LYON

Nous avons annoncé la substitution de la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon à la Compagnie du Chemin de fer de Fourvière et Ouest lyonnais et à la Compagnie du Chemin de fer de Lyon-Saint-Paul à Fourvière et à Loyasse, comme concessionnaire et rétrocessionnaire des chemins de fer d'intérêt local et des tramways exploités par ces Compagnies. Voici le texte du décret :

« Art. 1^{er}. — Est approuvée la substitution de la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon à la Compagnie du Chemin de fer de Fourvière et Ouest Lyonnais et à la Compagnie du Chemin de fer de Lyon-Saint-Paul à Fourvière et à Loyasse, comme concessionnaire et rétrocessionnaire des

chemins de fer d'intérêt local et des tramways dont l'établissement a fait l'objet des lois et décrets susvisés des 15 décembre 1872, 21 août 1882, 22 juin 1896, 3 février 1893, 24 février 1898, 6 novembre 1900, 30 juillet 1907 et 14 décembre 1896.

« Art. 2. — Est prolongée jusqu'au 21 août 1984 la durée de la concession des tramways de Lyon-Saint-Just à Sainte-Foy-lès-Lyon et de Lyon (pont Tilsitt) à l'ancien octroi de Choulans, dont l'établissement a été déclaré d'utilité publique par les décrets susvisés des 3 février 1893 et 30 juillet 1907.

« Art. 3. — Est prorogée, pour une durée de soixante ans à dater du présent décret, la concession des tramways de Lyon (quai de Vaise) à Ecully, du pont d'Ecully aux Trois-Renards, de Lyon-Vaise à Champagne, de Champagne à Limonest et du Rozay à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, dont l'établissement a été déclaré d'utilité publique par décrets des 9 juillet 1896, 4 janvier 1898, 27 juin 1898, 12 juillet 1904 et 1^{er} décembre 1909.

« Art. 4. — Il est interdit à la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, sous peine de déchéance, d'engager son capital directement ou indirectement dans une opération autre que la construction ou l'exploitation des chemins de fer d'intérêt local ou des tramways qui lui sont concédés ou rétrocédés, sans y avoir été préalablement autorisée par décret délibéré en Conseil d'Etat. »

CONCOURS

LYON**PROFESSEUR AUX ÉCOLES DE DESSIN**

Un décès s'étant produit tout récemment dans le personnel des professeurs des écoles municipales de dessin, le concours annoncé pour les 1^{er}, 2, 3 et 4 février prochain aura lieu pour deux emplois de professeurs et non pour un seul.

NANCY**ARCHITECTE MUNICIPAL**

La place d'architecte municipal de la ville de Nancy est déclarée vacante, à dater du 1^{er} avril 1911.

Les candidats devront, avant le 15 février 1911, justifier de leur qualité de Français, fournir un certificat de moralité et déposer au secrétariat de la mairie les pièces suivantes : demande sur papier timbré contenant acceptation formelle des conditions précédentes; acte de naissance; note détaillée faisant connaître les écoles suivies par eux, les concours auxquels ils ont pris part et les travaux qu'ils ont exécutés; copie des dessins se rapportant aux travaux des plus importants.

Seront seuls admis à se présenter les candidats justifiant qu'ils ont obtenu, soit le titre d'architecte diplômé par le Gouvernement, soit le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, réuni au certificat de capacité de 1^{re} classe de l'Ecole des Beaux-Arts.

RAVALEMENT DES FAÇADES PAR JET DE SABLÉ

Un nouveau procédé de ravalement des façades par jet de sable vient d'être mis en application à Paris.

Il consiste à envoyer l'air comprimé par une tuyère dans un réservoir contenant du sable; le jet d'air et de sable est amené, par un tuyau flexible muni d'une lance, au voisinage de la surface de pierre, de brique ou de métal à nettoyer; brique, pierre, ciment, redeviennent presque neufs, permettant aux jeux de lumière de se produire et de faire revivre la façade; les moulures et sculptures sont aussi fa-

ciles à atteindre, même dans leurs parties profondes, que les surfaces tout unies. Toutes les installations mobiles, tout l'attirail est disposé sur un chariot et l'air comprimé est fourni par un compresseur actionné, soit par un moteur à explosion, soit par un moteur électrique. Les tuyaux et les lances de sablage sont en nombre multiple : il faut compter une puissance de 3 ou 4 chevaux par ouvrier sableur.

Le débit de sable et la pression de l'air comprimé sont réglables ; tantôt il y aura peu de sable, de façon à n'obtenir qu'un époussetage ; tantôt on emploiera un grand débit de sable à haute pression pour mordre à fond.

On peut, au surplus, immédiatement à la suite du décapage et avec les mêmes agrès ou échafaudages, peindre ou badigeonner à l'air comprimé ; à la place du réservoir de sable, on branche l'appareil à peindre ; la couleur est pulvérisée et projetée par l'air comprimé ; elle adhère avec une grande force sur les surfaces fraîchement mises à nu par le sable.

(Le Bâtiment.)

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Le Conseil de *Bourg* a donné son acceptation au projet dressé par M. Carret pour l'adduction des eaux de la ville aux quartiers élevés et ceux de la ville basse qui en sont encore dépourvus. Ce travail coûtera 150.000 fr. — M. Curny, architecte, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon, a établi un projet, s'élevant à 147.000 francs, pour l'adduction d'eau potable à *Trévoux*.

ALLIER. — Une somme de 45.000 francs a été attribuée par la Commission du pari mutuel, à la ville de *Montluçon*, pour la construction de bains-douches.

ARDÈCHE. — Des ingénieurs des Compagnies P.-L.-M. et C. F. D. se sont réunis récemment à *Dunnières* pour étudier de concert les travaux d'agrandissement de la gare. Ces travaux consisteront surtout en établissement de quais spacieux. La dépense sera de 200.000 francs.

GARD. — Des travaux pour adduction d'eau vont être entrepris aux *Salles-du-Gourdon*, pour 39.000 francs et, à *Lascours*, pour 52.000 francs. — Une somme de 8.900 francs est affectée par la commune de *Ponteils* à la construction d'une école mixte au quartier de *Monselguès-le-Mercier*.

HAUTES-ALPES. — Sur le produit des jeux, la ville de *Briançon* vient de recevoir 30.000 francs pour l'établissement du réseau d'égouts de *Sainte-Catherine*.

HAUTE-LOIRE. — La Compagnie P.-L.-M. a informé officiellement le Conseil municipal de la ville du *Puy* que les travaux d'agrandissement de la gare et de ses abords étaient définitivement décidés. Le montant total des travaux, qui seront sous peu mis en adjudication, s'élève à 4.250.000 francs.

JURA. — Le Conseil municipal de *Lons-le-Saunier* a approuvé la construction, dans l'ancien grand séminaire, d'une école primaire supérieure de jeunes filles.

LOIRE. — A *Montbrison*, la construction d'une école de filles est prévue pour 40.000 francs, et l'établissement d'égouts pour 25.000 francs.

RHONE. — La commune de *Pierre-Bénite* a décidé la construction d'une canalisation sous le sol de la rue *Ferdinand-Guillard* (montant, 3.000 francs), et les travaux de canalisation de la rue de la République (montant, 2.000 fr.).

SAONE-ET-LOIRE. — Le Conseil municipal de *Romenay* a décidé la construction de quatre salles de classe au groupe scolaire et le transfert des préaux couverts au fond de la cour des écoles. Une somme de 50.912 francs, y compris la subvention à demander à l'Etat, a été votée à cet effet.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décision approbative.

Par décret du 23 décembre 1910, M. le Président de la République a approuvé les soumissions de MM. Renard, Devaux, Penelle et Maspoli, Aubert et Pavi, sculpteurs, en vue de l'exécution de travaux de leur profession à la Mairie en construction place Jean-Macé.

Conseil d'Administration de l'École des Beaux-Arts de Lyon.

Le Conseil d'administration de l'École Nationale des Beaux-Arts de Lyon s'est réuni le 10 courant, au Secrétariat de l'École, pour procéder à l'élection de son président, en remplacement de M. Coste-Labaume, décédé. M. Louis ROGNIAT, architecte, premier vice-président, a été élu à l'unanimité.

Admissions à l'École régionale d'architecture.

L'École régionale d'Architecture de Lyon continue la série de ses succès. Viennent d'y être admis, à la suite du concours qui s'est récemment terminé : MM. CHARTRON, LAPIN, VERLOT, THÉVENET et MENU.

Jurys du Salon de la Société lyonnaise des Beaux-Arts

Voici la composition des jurys pour le prochain Salon :

Peinture : MM. LESPINASSE, TERRAIRE, LAURENT, VILLARD, BONNAUD, MÉDARD, LACOUR, BAUER, EULER, ROUVIÈRE et TOLLET.

Sculpture et gravure en médailles : MM. LAMOTTE, Henri PONCET et RENARD.

Architecture : MM. CATELAND, BERGER-ORSEL et PASCALON.

Arts décoratifs : MM. DESVERNAY, DESJARDINS, ROUX, CHOMEL, LAMOTTE, ROGNIAT, PLOQUIN, COX et BEAUSSIER.

Commission du Comité adjoint au Jury : MM. SICARD, RIVET, MANGIER, JUNG, ROUGIER, Alexandre PONCET, PLOQUIN et ROGNIAT.

Bureau de la Chambre de commerce de Lyon.

A la suite de l'installation, par le préfet du Rhône, à la séance du 12 courant, des nouveaux membres élus aux scrutins des 4 et 18 décembre dernier, et dont nous avons donné la liste dans notre dernier numéro, la Chambre de commerce de Lyon a procédé à l'élection de son bureau qui, aux termes de la loi, doit rester deux ans en fonctions.

Ont été élus : *Président*, M. Jean COIGNET ; *Premier vice-président*, M. Ennemond MOREL ; *Second vice-président*, M. Aug. TESTE ; *secrétaire*, M. Th. DIEDERICHS ; *trésorier*, M. PRADEL.

Par acclamation, la Chambre, à l'unanimité, a nommé M. Aug. ISAAC, *président honoraire*.

Brevets d'invention à exploiter.

M. MURRAY, titulaire du brevet français n° 397.029, du 2 décembre 1908, pour « palier à billes », désirent donner plus d'extension à la vente de ses paliers en France, cherche entente avec industriels qui se chargeraient de la fabrication ou acquerraient une licence d'exploitation.

Pour renseignements, s'adresser à M. J. Germain, Office industriel de Brevets d'Invention, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Distinction honorifique.

Dans les promotions de la Légion d'honneur à l'occasion du 1^{er} janvier, nous remarquons M. CHAYNAUD, vice-président du Syndicat des Entrepreneurs de travaux publics de France, à Paris, promu officier.

Nécrologie.

Nous avons appris avec une profonde tristesse la mort prématurée de M. Claude DUCROS, un jeune et très sympathique artiste de beaucoup d'avenir, décédé à l'âge de trente-cinq ans. M. Ducros, élève de M. Bardey et de l'École des Beaux-Arts de Lyon, professeur à l'École municipale de dessin des Brotteaux, s'était fait remarquer comme peintre aé-

corateur de talent et était bien connu dans le monde du bâtiment, où il jouissait de l'estime générale.

Débouchés pour les briques.

D'après les informations de l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris, une grande activité se manifeste depuis quelque temps à Riga (Russie), dans la construction de maisons, nécessitant des quantités considérables de briques; les prix sont montés, dans l'intervalle de trois à quatre ans, de 9 roubles à 15-16 roubles le mille. D'autre part, le *Journal de la Bourse de Riga* annonce que des travaux importants effectués dans le port de Ekenas, près de Hango (Finlande), nécessitent l'achat d'environ 7 millions de briques. Le prix sur place s'établit entre 25 et 30 roubles le mille (65 à 80 francs environ). Les exportateurs désirant prendre connaissance des conditions d'achat peuvent s'adresser au bureau du Comité.

Débouchés pour les fers et les aciers pour constructions en Californie.

Le Consul de Belgique à San-Francisco signale que, par suite du grand développement que prend la ville de San Diego, de grandes bâtisses en ciment armé s'élèvent continuellement et qu'un nombre considérable de nouvelles constructions sont projetées.

Le total des permis de bâtir, qui s'élevait à 7.500.000 francs pour l'exercice 1909-1910, a déjà atteint, cette année, le chiffre de 19 millions de francs. Trois grands édifices, d'une valeur totale de 7 millions de francs, sont projetés pour le commencement de 1911, il s'agit d'une station de chemin de fer, d'un théâtre et d'un hôtel.

Il semble donc que les fabricants de fers et d'aciers pour constructions en béton armé pourraient trouver, dans cette ville, un bon débouché pour leurs produits.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné	162 50	170 »
— en planche rouge	198 »	200 »
— — jaune	172 50	182 50 »
Etain Banks en lingots	495 »	500 »
— Billiton et détroits en lingots	490 »	495 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvre: tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	60 »	62 »
— lamine en feuilles. Vieille montagne	78 »	79 »
— — — — — Autres marques	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	500 »	» »
— lamine	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	220 »
— lamine	330 »	400 »
Fer lamine 1 ^{re} classe	21 50	22 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 6 au 11 Janvier 1911.

- Rue Nazareth, angle rue Sainte-Anne-de-Baraban, 21-23. Maison. Prop., MM. Sclavé frères, rue Sainte-Anne-de-Baraban, 4.
- Avenue Berthelot, 191. Bâtiment annexe. Prop., M. Desaty, chemin de Gerlaud, 6.
- Boulevard du Nord, 104-106. Exhaussement. Prop., M. Prat, chemin d'Alai, 74.
- Chemin de l'Étoile-d'Alai, 26. Bâtiment annexe. Prop., M. Grimaud. Arch., M. Cumin, route de Véissieux, 39.
- Ru- de la Cité, 10. Ateliers. Prop., M. Fournier.
- Rue de Nice. Maison. Prop., M. Giraudon, Gde-Rue de Monplaisir, 49.
- Rue du Quartier-Neuf, 14. Maison. Prop., M. Baud.
- Cours Vitton, 79. Annexes. Prop., M. Duplessy.
- Rue Pascal, angle rue Coignet. Maison. Arch., M. Burband.
- Rue Pascal, angle rue Coignet. Maison. Prop., M. Musnier, 8, cours Gambetta. Arch., M. Burban, rue Pasteur, 4.
- Avenue de Noailles, angle rue Barrême. Ateliers. Prop., Etablissements Faurax. Arch., M. Cumin, rue d'Algérie, 19.
- Route d'Heyrieux. Deux hangars. Prop., M. Berliet. Entrep., M. Tauty, rue Tronchet, 9.
- Avenue Félix-Faure, angle rue Corne-de-Cerf. Hangar. Prop., M. Marmonier. Arch., M. Curry, rue Paul-Bert, 351.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 24 décembre — *Préfecture.* — Travaux départementaux. 1^o Construction de deux pavillons à la maison d'Albigny. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 46.992 fr. 66. Adjud., M. Forest, à Villefranche-sur-Saône, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot Charpente et menuiserie. Montant, 7.780 fr. 53. Adjud., M. Terrasson, à Albigny, 15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie et planchers en fer. Montant, 5.250 fr. 73. Adjud., M. Moroux, à Neuville-sur-Saône, 10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferblanterie et plomberie. Montant, 1.700 fr. 05. Adjud., M. Dupré, à Saint-Georges-de-Reneins, 25 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2 3 3 fr. 35. Adjud., Union Lyonnaise, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, 26,10 p. 100 de rabais.

Rhône. — 24 décembre — *Préfecture.* — Installation de divers services à exécuter dans les anciens bâtiments des Archives, à l'Hôtel de la Préfecture à Lyon. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 3.031 fr. 48. Adjud., M. Jules Petinet, 236, Grande-Rue de Monplaisir, à Lyon, 27,20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Serrurerie. Montant, 1.414 fr. 53. Adjud., M. Jean Tarcens, 8, cours Lafayette, à Lyon, 33,05 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 13.945 fr. 46. Adjud., M. Maxime Tarcens, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, 27,75 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 8.417 fr. 10. Adjud., M. Joseph Pauty, 1, rue Voltaire, à Lyon, 39,56 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plomberie, zinguerie, appareils sanitaires et revêtements. Montant, 2.393 fr. Adjud., M. Charles Pena, 120, rue Boileau, à Lyon, 22,15 p. 100 de rabais.

Rhône. — 3 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité du chemin vicinal ordinaire n° 171 « rue Meynis », et construction d'un égout du 4^e type, sous ladite voie publique. Montant, 9.805 fr. Soumissionnaires : MM. Dubois, 8 p. 100. — Richard, 11 p. 100. — Taboury et Favot, 12 p. 100. — Canque, 13 p. 100. — Taboury, 15,16 p. 100. — Védrine, 15,20 p. 100. — Adjud., M. Mathieu Brun, rue de la Convention, 18, à Villeurbanne, 15,35 p. 100 de rabais.

Ain. — 29 décembre. — *Sous-préfecture de Belley.* — Virieu-le-Grand. Chemin d'intérêt commun n° 3. Construction sur 1.892 m. 64. Montant, 45.000 fr. Soumissionnaires : MM. Guellard, 2 p. 100. — Mouratille, 11 p. 100. — Larmaraud, 5 p. 100. — Lecoïnte, 11 p. 100 d'augmentation. — MM. Barnoux, 3 p. 100. — Blanc, 12 p. 100. — Sigrand, 1 p. 100. — Cloup, 8 p. 100. — Abel fils, 3 p. 100. — Bertrand, 7 p. 100. — Bouvet, 8 p. 100. — Adjud., M. Paillet, à Saii-sous-Couzan (Loire), 12 p. 100 de rabais, après deuxième adjudication et tirage au sort.

Allier. — 5 janvier. — *Mairie de Vichy.* — Entretien des rues et places publiques. Montant annuel, 10.000 fr. Soumissionnaire : M. Hospitalier, prix du devis. — Adjud., M. Servy à Vichy, 1 p. 100 de rabais.

Allier. — 8 janvier. — *Mairie de Murat.* — Construction d'un bureau de facteur-receveur des postes. Montant, 8.418 fr. 95. Adjud., M. Leteve, rue Châtelet, 15, à Montluçon, 30 p. 100 de rabais.

Alpes-Maritimes. — 4 janvier. — *Mairie de Menton.* — Prolongement de la promenade du Carei, sur 581 mq. Montant, 41.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Martino, L. Giraudon, A. Biguet, P. Begni, prix du devis. — MM. E. Lions, 2 p. 100. — M. Peano, 3 p. 100. — P. Viale, 7 p. 100. — H. Buttelly, 15 p. 100. — Adjud., M. François Faraut, 2, place Gare-du-Sud, à Nice, 21 p. 100 de rabais.

Drôme. — 4 janvier. — *Mairie de Valence.* — Entretien des bâtiments communaux et de la voirie, de 1914 à 1913. — 1^{er} lot. Maçonneries et voirie. Adjud., M. Darnaud, à Bourg-lès-Valence, 22 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Adjud., M. Sabatier, à Valence, 22 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Peinture, plâtrerie, vitrerie. Adjud., M. Hayn, à Valence, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferblanterie, etc. Adjud., M. Faure, à Valence, 22 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Adjud., M. Vellas, à Valence, 23 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Appareils de robinetterie et de fontainerie. Adjud., M. Ravatin, à Valence, 20 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Location d'attélagés et matériaux d'empiècement. Adjud., M. Fras, à Bourg-lès-Valence, 22 p. 100 de rabais.

Gard. — 8 janvier. — *Mairie de Saint-Ambroix.* — Réadjudication des travaux pour la reconstruction de l'hôpital-hospice. Montant, 79.357 fr. 47. Soumissionnaires : MM. Martin, 11 p. 100. — Roudier, 8,10 p. 100. — Adjud., M. Chevalier Frédéric, à Arles-sur-Rhône, 11,01 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 8 janvier. — *Mairie de Saint-Privat-d'Allier.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'une école mixte à Praclaux. Montant, 12.917 fr. 10. Adjud., M. Charreyre, à Pradelles, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'une école mixte à Varenne. Montant, 12.917 fr. 10. Adjud., M. Charreyre, prix du devis.

Haute-Loire. — 27 décembre — *Mairie du Puy.* — Travaux communaux pendant trois ans. — Réfection et entretien des pavés. Montant, 6.000 fr. Soumissionnaires : MM. Arday, 25 p. 100. — Pestre Antoine, 23 p. 100. — Adjud., M. Pestre Baptiste, Le Puy, 26 p. 100 de rabais. — 2^e Fourniture de pierres basaltiques. Montant, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. Pestre Antoine, 9 p. 100. — Gerbier, 2 p. 100. — Adjud., M. Visconte, Le Puy, 11 p. 100 de rabais. — 3^e Enlèvement des boues. Montant, 36.000 fr. Soumissionnaires : M. Visconte, 7 p. 100. — Gerbier, 6 p. 100. — Adjud., M. Pestre Antoine, Le Puy, 13 p. 100 de rabais. — 4^e Bordures et dallages en asphalte des trottoirs. Montant, 24.000 fr. Soumissionnaires : MM. Viallet, 12 p. 100. — « L'Asphalte », 9 p. 100. — Mines de bitume et d'asphalte, 19 p. 100. — Leboucard, 15 p. 100. — Palosse, 14 p. 100. — Lachaume et Flietelle, 10 p. 100. — Adjud., M. Pestre Antoine, 21 p. 100 de rabais.

Haute Savoie. — 5 janvier — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Neydens. Adduction et distribution d'eau potable. — 1^{er} lot.

Captages, réservoirs. Montant, 29.650 fr. Soumissionnaires : MM. Fortis et Maulini, Canepa, prix du devis. — M. Serpollet, 1 p. 100. — Adjud., M. Bonfante, à Collonges-sur-Salève, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Tuyauterie en fonte. Montant, 37.500 fr. Soumissionnaires : Compagnie des conduites d'eau de Belgique, 15 p. 100. — MM. Durenne, 18 p. 100. — Kessler, 15 p. 100. — Adjud., M. Serpollet, à Thonon-les-Bains, 20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pose des tuyaux. Montant, 16.850 fr. Soumissionnaires : MM. Serpollet, 11 p. 100. — Lambert, 15 p. 100. — Adjud., M. Kessler, à Collonges-sur-Salève, 16 p. 100 de rabais.

Isère. — 8 janvier. — *Mairie de Domène.* — Construction d'un abattoir. Montant, 27.600 fr. Soumissionnaires : MM. Dulouvier, 7 p. 100. — Debernardy, 2 p. 100. — Finet, 3 p. 100. — Foscal, 7 p. 100. — Murienne, 2 p. 100. — Adjud., M. Faure, à Monestier-de-Clermont, 9 p. 100 de rabais.

Loire. — 8 janvier. — *Mairie de Saint-Genis-Terrenoire.* — Chemin vicinal ordinaire n° 8, de Saint-Genis-Terrenoire au chemin de grande communication n° 103. Construction sur 1.341 m. 66. Montant, 19.800 fr. Soumissionnaires : MM. Guinot, 5 p. 100. — Remillier, 5 p. 100. — Maintigneux, 13 p. 100. — Favier, 5 p. 100. — Paillet, 5 p. 100. — Dard, 3 p. 100. — Blanc, 14 p. 100. — Veuve Cohnen, 10 p. 100. — Gay, 3 p. 100. — Adjud., M. Dauphin Claude, à Morvant, 15 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 31 décembre. — *Mairie d'Avignon.* — Etablissement de trottoirs dans la partie ouest, sur les chemins de Monclar et de la Violette sur une partie du boulevard Jules-Ferry et sur les traverses comprises entre les chemins de Monclar et de la Violette. Montant, 35.000 fr. Soumissionnaires : M. E. Baude, 10 p. 100. — Société Travaux-Ciment, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. Guiet frères, H. Mouret, A. Laffond, prix du devis. — Adjudic., M. Chantemillan, boul. Gambetta, à Avignon, 1 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 8 janvier. — *Syndicat de l'Association du Canal de l'Isle-sur-Sorgue.* — Travaux de réparation et d'amélioration du canal et de ses dépendances, pendant l'année 1911 (Terrassements et maçonneries). Montant, 4.700 fr. Adjud., M. François Ballet, à l'Isle-sur-Sorgue, 1 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 28 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien des bâtiments de l'Asile départemental d'aliénés, sis à Bron, pendant les années 1911, 1912 et 1913. — 1^{er} lot. Maçonnerie, pierres de taille, terrassement, ciment et couverture en tuiles. Montant annuel, 4.500 fr. Cautionnement, 225 fr. Frais, 300 fr. — 2^e lot. Menuiserie et charpente. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 180 fr. Frais, 250 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 250 fr. Frais, 350 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 125 fr. Frais, 175 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 125 fr. Frais, 175 fr. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

Rhône. — Mardi 7 février, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés sur une partie de l'emplacement des abattoirs de la Mouche et sur le prolongement du chemin des Ballonniers. Mise à prix, 1.500 fr. — Les plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 22 janvier, 2 h. — *Mairie de Pizay.* — Travaux communaux. Construction d'un cimetière et d'un lavoir public. Montant, 5.984 fr. 96. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 29 janvier, 2 h. — *Mairie de Vonnas.* — Travaux d'adduction d'eau potable dans le bourg. Montant, 46.638 fr. 14. Somme à valoir, 3.363 fr. 92. Cautionnement, 2.500 fr. — On peut prendre connaissance du projet à la mairie de Vonnas, tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 11 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures du soir. — Visa des certificats par M. Colin, agent voyer architecte, à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain).

Allier. — Jeudi 26 janvier, 2 h. — *Mairie de Vallon-en-Sully.* — Construction d'un bureau de poste. — 1^{er} lot. Déblais et maçonneries. Montant, 5.445 fr. 88. Cautionnement, 181 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 1.550 fr. 83. Cautionnement, 52 fr. — 3^e lot. Couverture, zingage, plomberie. Montant, 1.709 fr. 69. Cautionnement, 57 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 2.331 fr. 34. Cautionnement, 78 fr. — 5^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 1.582 fr. 90. Cautionnement, 53 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et tenture. Montant, 1.646 fr. 55. Cautionnement, 55 fr. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Pochon, architecte, 44, boulevard de Ccurtais, à Montluçon.

Ardèche. — Mardi 7 février, 10 h. — *Mairie de Bourg-Saint-Andéol.* — Projet d'assainissement dressé par M. Jamme, architecte à Privas. Adjudication au rabais en un seul lot. — Chapitre I^{er}. Tranchées. Montant, 9.612 fr. — Chapitre II. Canalisation. Montant, 26.336 fr. — Chapitre III. Regards, réservoirs, ventilation. Montant, 16.380 fr. — Chapitre IV. Pavage et macadam, 6.965 fr. — Chapitre V. Station d'épuration (ces travaux seront traités ultérieurement). Total, 59.293 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — Les pièces du projet sont déposées au secrétariat de la mairie de Bourg-Saint-Andéol, ainsi qu'au cabinet de M. Jamme, architecte, à Privas, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Côte-d'Or. — Samedi 28 janvier, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Pavage de la place du Peuple. Montant, 27.605 fr. 35. A valoir, 1.494 fr. 65. Total,

29.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa par l'agent voyer de la ville, dix jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Vendredi 3 février. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois divers, comprenant : frêne en grume, 35 mc. 018. Orme en grume, 22 mc. 276. Peuplier en grume, 5 mc. 930. Chêne en bûches pour timons, 0 mc. 62. Réadjudication des lots non adjugés le 24 février 1911 à la même heure et au même endroit. Les cahiers des charges seront adressés aux fournisseurs qui ont la demande. — Renseignements dans les bureaux de la Direction d'artillerie de Besançon, 2, rue Mégevand, et à la Direction des Forges, à Paris, 2, avenue de Saxe.

Drôme. — Dimanche 22 janvier. — *Mairie de Tain.* — Construction d'une école mixte à Crozes. Montant, 18.871 fr. 78. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Lundi 23 janvier, 10 h. — *Mairie de Romans.* — Entretien des propriétés communales et des propriétés de l'hôpital-hospice, pendant les années 1911, 1912 et 1913. Propriétés communales. 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, pierre de taille, chaussée et pavage. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Menuiserie et charpente. Cautionnement, 500 fr. — 4^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot. Ferblanterie et plomberie. Cautionnement, 500 fr. — Hôpital-hospice. 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, pierre de taille, chaussées et pavage. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Menuiserie et charpente. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Cautionnement, 400 fr. — 5^e lot. Ferblanterie et plomberie. Cautionnement, 400 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par l'architecte voyer pour les travaux communaux et par l'architecte de l'hospice pour ceux de cet établissement. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Mercredi 25 janvier, 2 h. — *Sous-préfecture du Vigan.* — Construction du chemin vicinal ordinaire entre le col de Sauzet et le col de Fourzon. Montant 8.000 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 22 janvier, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.* — Travaux à la gendarmerie et au bureau de poste. Montant, 6.383 fr. 83. Cautionnement, 500 fr. — Visa par M. Chatrousse, architecte départemental, 5, rue Lesdiguières, à Grenoble. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Isère. — Samedi 28 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Grenoble.* — Construction d'une école des arts industriels, rue Lesdiguières. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie. Montant, 134.744 fr. 97. Cautionnement, 7.000 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 22.340 fr. 99. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie. Montant, 33.180 fr. 30. Cautionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 8.780 fr. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 15.733 fr. 79. Cautionnement, 700 fr. — 6^e lot. Peinture. Montant, 4.359 fr. 40. Cautionnement, 200 fr. — 7^e lot. Vitrerie. Montant, 4.081 fr. Cautionnement, 200 fr. — Les travaux de carrelage, revêtement, décorations, sculptures, chauffage, éclairage et mobilier sont réservés. — Renseignements à la mairie ou dans les bureaux de M. Joseph Martin, architecte diplômé par le Gouvernement, 1, rue Thiers, à Grenoble, les mardi, jeudi et samedi, de 9 à 11 heures 1/2.

Isère. — Dimanche 5 février, 10 h. — *Mairie de Gières.* — Construction d'une salle de réunions. Montant, 16.743 fr. 88. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 29 janvier, 2 h. — *Mairie de Cordelles.* — Construction d'un préau couvert et divers travaux de restauration à exécuter aux bâtiments de l'école de garçons. Montant, 2.700 fr. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Bardon, architecte, 27, rue du Phénix, à Roanne.

Loire. — Dimanche 5 février, 10 h. — *Mairie de Montagny.* — Construction d'un groupe scolaire à quatre classes. — 1^{er} lot. Fouilles, terrassements, maçonneries. Montant, 20.343 fr. 39. Cautionnement, 1.200 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 11.381 fr. 13. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Menuiserie et ferrures. Montant, 7.652 fr. 81. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 4.510 fr. 35. Cautionnement, 250 fr. — Visa, quatre jours au moins avant l'adjudication, par le directeur des travaux. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Bardon, architecte, 27, rue du Phénix, à Roanne.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 5 février, 10 h. — *Mairie de Châtelguyon.* — Construction d'égouts. Montant, 24.761 fr. 90. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 29 janvier, 1 h. — *Mairie de Nanton.* — Construction d'une école enfantine et logement de l'adjointe. Montant, 8.759 fr. 79. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Blanc, architecte à Tournus.

Savoie. — Mardi 24 janvier, 11 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Travaux communaux. Marignier. Construction d'une école mixte au Giffre. Montant, 19.619 fr. 05. Cautionnement, 950 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 28 janvier. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1^{er} Commune de la Bauche. Agrandissement et appropriation de la maison d'école. Projet dressé par M. Guignet, architecte, à Chambéry. Travaux à adjudger (lot unique), 18.534 fr. 40. A valoir pour imprévus, 989 fr. 41. Honoraires de l'auteur du projet, 976 fr. 19. Cautionnement, 900 fr. Frais approximatifs d'adjudication, 250 fr. — 2^e Commune du Bourget-du-Lac. Agrandissement et aménagement d'une maison communale. Projet dressé par M. Charlot, architecte à Chambéry. 1^{er} lot. Démolitions, maçonnerie, plâtrerie, etc. Travaux à adjudger, 2.455 fr. 50. Imprévus, 244 fr. 50. Honoraires de l'architecte, 135 fr. — 2^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Travaux à adjudger, 2.416 fr. Imprévus, 84 fr. Honoraires de l'architecte, 125 fr. Pour chacun des deux lots : Cautionnement, 120 fr. Frais approximatifs d'adjudication, 100 fr.

— Renseignements aux mairies de chaque commune et à la préfecture (2^e division, 2^e bureau).

Savoie. — Samedi 4 février, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux de réparations des avaries causées par l'Arc à la route nationale n° 6, territoire de Saint-Julien-de-Maurienne. Montant, 137.186 fr. 89. A valoir, 25.813 fr. 11. Total, 163.000 fr. Caut., 4.000 fr. Frais, 400 fr. — Rens. dans les bureaux de la préfecture et de l'agent voyer d'arrondissement, à St-Jean-de-Maurienne.

Vaucluse. — Lundi 6 février, 3 h. — *Mairie d'Avignon.* — Couverture du marché aux bœufs situé boulevard Saint-Roch. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 2.532 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Charpente métallique, etc. Montant, 48.823 fr. 43. Cautionnement, 2.500 fr. — Visa avant le 31 janvier. — Renseignements à la mairie.

Etude de M^e BELMONT, Avoué, à Bourgoin (Isère)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'IMMEUBLES sis à LA GRIVE (Isère)

COMPRENANT NOTAMMENT :

- 1^o MAISON D'HABITATION. — Mise à prix. 7.000 fr.
- 2^o PROPRIÉTÉ DE RAPPORT ET D'AGREMENT, à 2 minutes de la gare de la Grive (P.-L.-M.). Mise à prix. 8.000 fr.

3^o CARRIÈRE DE PIERRES A BATIR

MOELLONS ET TAILLE

(Embranchement sur le P.-L.-M.). — Mise à prix 10.000 fr.
Terres, vignes, etc.

Le tout dépendant de la succession de M. Louis Perrin, de son vivant maître carrier à La Grive, près Bourgoin (Isère).

**ADJUDICATION AU VENDREDI 27 JANVIER 1911, A 3 HEURES
A L'AUDIENCE DU TRIBUNAL DE BOURGOIN**

*S'adresser pour les renseignements à M^e BELMONT, avoué, à Bourgoin.
Pour extrait : BELMONT, avoué.*

SPECTACLES

GRAND-THEATRE Mardi, *Louise.* — Mercredi, *Salammbô.*
— Jeudi, *Werther* et le premier acte du ballet de *Sylvia.*

CÉLESTINS Mardi, première de *l'Aventurier*, pièce nouvelle d'Alfred Capus. — Jeudi 19, M^{me} Marthe Brandès, dans *la Rampe.*

NOUVEAU-THEATRE *Les exploits de Cyrano de Bergerac*, drame en 6 actes. *Attaque nocturne*, vaudeville en 2 actes.

HORLOGE-THEATRE Tous les soirs, triomphal succès de la *Revue de Lyon* féerique, satirique, locale et a grand spectacle, en 15 tableaux; 14 décors nouveaux; 200 costumes; apothéoses. Jedis et dimanches, matinées à prix réduits.

THEATRE-CASINO-KURSAAL Tous les soirs, la *Revue fleurie*, féerique et locale, 20 danseuses anglaises. — Matinées dimanches et jedis.

CINEMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINEMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (92, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jedis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905) Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 56981

Victor DUPRÉ

Rue Tranchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon-Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 10 cent. Franco par poste 15 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50

Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosques de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES,
POTERIE & SABLE**

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun; tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PRONT FRÈRES, fabricants Jean-Claude PRONT, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

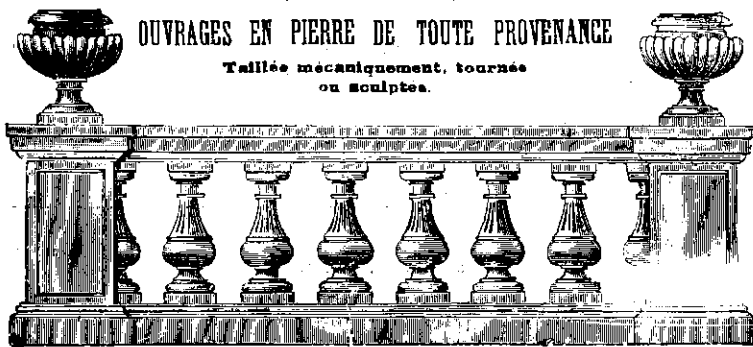
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTES DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

ARCHITECTES faites employer les



FIAT

REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal
émaillé, malleable et estampé, rem-
plaçant la faïence, le marbre, la pein-
ture laquée, etc. pour murs et plafonds
de salles d'opérations, hôpitaux, cli-
niques, salles de bains, cuisines, la-
boratoires, alimentations diverses, etc.
Depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire
9, Rue Boissac, LYON
Envoi d'Echantillons et Dessins

LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS
Primes et Conditions les plus avantageuses
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse
AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLÂTRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY" •

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63. Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la déduction des dettes
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexes des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

Ascenseurs - Monte-Charges

E. PERRON & C^{ie}

Ingénieurs E. C. P.

CONSTRUCTEURS

ATELIERS et BUREAUX :

Rue de la Buire, 21, LYON

TÉLÉPHONE 25.91

PARIS MARSEILLE GENÈVE
48, rue Vavin 2 rue Tilsit rue Petit-Senn

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général
39, rue de la Bourse à LYON